

Grenoble, le 23-11-2016

Délégation départementale de l'Isère

Télécopie/Mél

Destinataire : Monsieur le Maire

izeaux@wanadoo.fr

Expéditeur : Xavier GIRAUDEAU

Service : Environnement Santé Tél. : 04 26 20 94 65

Fax : 04 76 24 74 04

Courriel : ars-dt38-environnement-sante@ars.sante.fr

Nb pages : 2

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à mon message du 21 novembre, le préleveur CARSO m'a confirmé avoir effectué le prélèvement avec vos agents au cimetière de la commune :

Date prélèvement	Code point Contrôle	Lieu	Traitement désinfection		Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entéro- coques (UFC/100ml)	Coliformes totaux (UFC/100ml)	Turbidité (NFU)
			Cl libre	Cl total				
17-11-2016	1564	cimetière	0,07	0,10	3	< 1	3	0,34
Limite de qualité			-	-	0	0	-	-
Référence de qualité			-	-	-	-	0	0

Je prends acte que le cimetière est en bout de réseau avec peu de renouvellement, ce qui explique d'après vos services la persistance d'une contamination sur ce point.

Les derniers prélèvements commandés devraient permettre de confirmer la conformité de l'eau sur l'ensemble du réseau, après maintien d'une chloration et renouvellement de l'eau dans les antennes les plus isolées. Si l'ensemble des prélèvements s'avère conforme, la restriction pourra être levée sur l'ensemble de la commune.

Le captage de la Combe L'Abbaye doit être maintenu hors service, les opérations de chloration sur le réservoir du Chambard doivent être renouvelées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération très distinguée.

Le directeur général,
Pour le directeur général et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaire,



Sandrine BOURRIN

DESINFECTION

□ **Vous disposez d'un appareil de désinfection :**

1- Faire vérifier rapidement votre appareil par un personnel qualifié

2- Augmenter le taux de traitement

3- Si nécessaire procéder à une désinfection provisoire au niveau des réservoirs

4- Contrôler le taux de chlore 2 à 3 fois par semaine à l'aide d'une trousse de contrôle au DPD : le taux de chlore obtenu doit atteindre 0,1 mg/l chez les premiers abonnés. Cette auto-surveillance est d'autant plus nécessaire que l'eau peut présenter des variations brutales de qualité susceptibles de perturber le bon fonctionnement de votre appareil de désinfection.

□ **Vous ne disposez pas d'appareil de désinfection :**

Procéder à une désinfection provisoire au niveau des réservoirs de manière à obtenir 0,3 mg/l de chlore.

Si vous ne disposez pas de matériel de contrôle des teneurs en chlore, en première approche vous pouvez procéder à une désinfection avec :

- **10 ml de javel pure (indication : 36° chlorométrique ou 9,6%)**
ou 40 ml de javel prête à l'emploi (indication : 9° chlorométrique ou 2,6 %)

par mètre cube d'eau à introduire à chaque renouvellement d'eau ;

- ou , pour une meilleure efficacité, javellisation par pompe doseuse selon le même dosage.

L'eau de javel se décompose dans le temps, sous l'effet de la lumière, de la chaleur ou du contact avec l'air : vérifier la date de péremption du produit, et le conserver à l'abri de la lumière et de la chaleur.

Attention, ne pas utiliser les composés suivants : comprimés de dichloroisocyanurate de sodium, berlingots ou bouteilles de détergents javellisés.

DES PURGES DE RESEAU PEUVENT S'AVERER NECESSAIRES AFIN D'ASSURER LA DESINFECTION EN TOUT POINT DU RESEAU, Y COMPRIS EN BOUT D'ANTENNES.